



CHARTRE DES MEMBRES DU COSTEA

Cette chartre présente l'esprit général du COSTEA : identité, vision, actions, principes de fonctionnement et de collaboration. Elle constitue un outil au service de sa cohésion interne. Sa signature garantit le statut de membre du COSTEA.



L'IDENTITÉ DU COSTEA

Créé en juin 2013 sous l'égide de l'Association française pour l'eau agricole, une irrigation et un drainage durables (AFEID), et financé par des Partenaires Techniques et Financiers, dont l'Agence Française de Développement (AFD), le Comité Scientifique et Technique de l'Eau Agricole (COSTEA) est une communauté d'expert-es et de praticien-nes de l'agriculture irriguée, ayant des métiers, des compétences et des origines géographiques divers. Il agit avec et au service des pays membres du réseau.

Il contribue à la coconstruction de connaissances et références opérationnelles, à la mutualisation et au débat contradictoire d'idées sur les problématiques liées à l'agriculture irriguée, prise au sens large et dans sa diversité. Il a pour vocation de conduire des actions qui contribuent à l'amélioration des politiques publiques du secteur de l'agriculture irriguée dans les pays membres.

Son centrage géographique cible prioritairement l'Afrique Subsaharienne, la Méditerranée, et l'Asie du Sud-Est, mais aussi l'Amérique latine ou l'Asie centrale.

Sa finalité est de contribuer au renouvellement des pratiques et politiques de l'agriculture irriguée pour répondre aux défis climatiques et de sécurité/souveraineté alimentaire.

Ses objectifs spécifiques sont :

- 1/ Produire de nouvelles connaissances sur la transition agroécologique, l'adaptation de l'agriculture irriguée au changement climatique et l'atténuation de ses impacts ;
- 2/ Valoriser l'expertise et les productions du COSTEA à l'international ;
- 3/ Institutionnaliser le COSTEA, le rendre visible et inclusif, et renforcer le réseau de praticien-nes et des acteurs-trices de la décision publique du secteur de l'agriculture irriguée.



SON ÉTHIQUE ET SA VISION

Le COSTEA repose sur la volonté de ses membres de verser au bénéfice du collectif, et en dépassant les intérêts corporatistes et individuels, leurs expertises, leurs savoirs, leurs informations, leurs points de vue, et de contribuer à l'orientation, l'enrichissement et la valorisation des travaux du COSTEA.

Il s'appuie sur la conviction partagée de ses membres que :

- Les enjeux de sécurité alimentaire et de réduction de la vulnérabilité des agriculteur-trices aux changements globaux requièrent un renouvellement des politiques publiques dans le domaine de l'agriculture irriguée, qu'il s'agisse de grands ou petits systèmes irrigués et de drainage, gérés collectivement ou au niveau individuel ;
- Le développement de l'irrigation nécessite de prendre en compte concomitamment les dimensions techniques, sociales, institutionnelles, économiques, juridiques et environnementales. Cette intégration permet la mise en place d'un cadre cohérent, concerté entre l'ensemble des parties prenantes (agriculteur-trices, services publics, collectivités, acteurs-trices économiques, partenaires techniques et financiers, ...) ;
- Les politiques publiques doivent renforcer la capacité des acteurs à faire face aux enjeux des changements globaux, et en particulier renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du secteur agricole et des territoires irrigués aux effets du changement climatique, et faire évoluer les systèmes irrigués pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- L'agroécologie constitue une voie d'adaptation et d'atténuation au changement climatique qu'il convient d'analyser et de promouvoir dans une perspective d'amélioration environnementale et de sécurité alimentaire durable.

2 CHARTE DES MEMBRES DU COSTEA



SA GOUVERNANCE ET SON FONCTIONNEMENT

La maîtrise d'ouvrage du COSTEA est de la responsabilité de l'AFEID. Les instances de gouvernance et les modes opératoires visent un fonctionnement efficace, collégial, équitable et respectueux de la diversité des membres. Le COSTEA dispose d'un Comité de Pilotage, d'un Conseil Scientifique et Technique, d'un Secrétariat Technique Permanent.

Le Comité de Pilotage (COPI) est composé de représentants désignés des pays membres du COSTEA. Il est ouvert à la participation de Partenaires Techniques et Financiers, lorsqu'ils participent au financement du COSTEA. Il comprend également la maîtrise d'ouvrage opérée par l'AFEID. Il décide des grandes orientations stratégiques, de la programmation et valide le bilan annuel technique et financier du COSTEA. Il est présidé par un des pays membres. Ses règles de fonctionnement sont définies dans son règlement intérieur.

Le Conseil Scientifique et Technique (CST) est un organe consultatif composé d'institutions et d'individus membres du COSTEA signataires de la charte. Il est le lieu où sont définies et suivies les actions soutenues par le COSTEA. Le CST se réunit périodiquement sous différents formats (plénières ou groupes de travail, en présence ou à distance) à l'initiative du STP. Les participations de ses membres sont non rémunérées et comptabilisées comme une contribution financière au COSTEA. Il est présidé par son Directeur.

Le Secrétariat Technique Permanent (STP) anime et gère le COSTEA. Il est dirigé par le directeur du COSTEA et appuyé par une équipe exécutive et de coordinateur-trices régionaux. Il assure en continu l'émergence et la formulation, le suivi et l'évaluation, la valorisation, la cohérence et la transversalité des actions du COSTEA. Il anime le réseau, garantit son rayonnement par une communication active et assure un dialogue permanent avec les pays membres et ses partenaires financiers.

L'AFEID est régie par le code de la commande publique française et, à ce titre, est amenée à élaborer des contrats selon les modalités de mise en concurrence décrites dans son guide de procédures.



SES ACTIONS ET SES PRODUCTIONS

Le COSTEA s'appuie sur un document de cadrage stratégique pluriannuel pour mettre en œuvre des actions qui permettent de :

- Produire des connaissances et des références par des actions structurantes pluriannuelles ;
- Valoriser l'expertise et les expériences de ses membres à travers des actions collaboratives donnant lieu à différentes formes de publications ;
- Apporter une offre d'expertise et de conseil opérationnelle en réponse aux demandes des pays membres ;
- Proposer une offre de formation sur certaines des thématiques traitées par le COSTEA ;
- Communiquer, via un site web et l'utilisation des technologies adéquates, en externe vers les acteurs de l'irrigation à l'international, et en interne, pour la bonne information de ses membres ;
- Participer à des événements internationaux en lien avec le secteur de l'agriculture irriguée afin d'influencer les politiques de développement pour la mise en œuvre d'une agriculture irriguée plus durable, agroécologique et soucieuse des enjeux climatiques actuels.

Les livrables et productions issus des actions financées par le COSTEA sont publics, accessibles à tous et ont vocation à être diffusés librement et largement, par le COSTEA, par ses membres et par ses partenaires.



SES MEMBRES ET LES PRINCIPES DE COLLABORATION

Les membres du COSTEA sont :

- Des institutions publiques, associatives ou privées, de recherche et formation, d'ingénierie et de maîtrises d'ouvrages, des organisations non gouvernementales, des gestionnaires de périmètres irrigués, des organisations d'irrigants et de producteurs agricoles, des acteurs publics ou privés des filières agricoles. La signature de la charte à titre institutionnel garantit l'adhésion de l'ensemble de son personnel ;
- Des membres intuitu personae, en raison de leurs compétences dans les domaines d'intérêts du COSTEA. La participation des membres intuitu personae est par définition individuelle et ne nécessite donc pas d'acceptation de leurs institutions de rattachement.

Le STP est en charge de la validation des nouveaux membres du COSTEA et de leur intégration dans sa base de contacts.

Être membre du COSTEA engage à :

- Adhérer à la présente "charte du COSTEA" ;
- Participer régulièrement et activement aux réunions et aux activités du COSTEA ;
- Contribuer aux productions du COSTEA ;
- Partager des informations et des connaissances ;
- Répondre annuellement à l'enquête de satisfaction faite par le STP avec un objectif de suivi et évaluation du COSTEA ;
- Accepter le débat contradictoire ;
- Ne pas représenter des intérêts corporatistes ou particuliers.

En contrepartie, les membres du COSTEA :

- Partagent et font valoir leurs idées et positions dans le domaine de l'agriculture irriguée et valorisent leurs expériences et compétences auprès des autres membres du réseau ;
- Sont associés et peuvent contribuer à l'identification, la définition, la mise en œuvre et la valorisation des actions du COSTEA ;
- Peuvent être amenés à représenter le COSTEA vis-à-vis de tiers non membres (réunions, conférences, etc.).

Pour renforcer l'efficacité et la portée des actions du COSTEA, des partenariats sont établis avec des organisations, initiatives ou réseaux existants qui œuvrent dans le même champ que le COSTEA ou dans des domaines complémentaires, et avec lesquels le COSTEA coopère, dans un esprit d'ajout de valeurs et de synergie et dans le respect des principes de la charte.

Nom du signataire / l'organisme :

Tampon/signature et date :